

Séance publique du 11 septembre 2006

Délibération n° 2006-3605

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

commune (s) : Fontaines Saint Martin - Fleurieu sur Saône - Rochetaillée sur Saône - Saint Genis Laval

objet : **Projets nature des vallons du ruisseau des Echets et du plateau des Hautes Barolles - Programmes d'actions 2006 - Participations financières**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 août 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le schéma directeur Lyon 2010 a désigné sur le territoire communautaire des sites naturels inaltérables et des espaces d'intérêts paysager et agricole méritant une vigilance permanente et des moyens concrets pour assurer leur préservation.

Afin de répondre à ces orientations, la Communauté urbaine développe depuis plusieurs années des projets nature, dans le cadre des chartes successives de l'écologie urbaine votées les 15 juin 1992 et 15 septembre 1997. Menés en partenariat avec les Communes et le département du Rhône, les projets nature ont pour objectifs : la connaissance, la préservation, la gestion et la valorisation (ouverture au public) des espaces naturels et agricoles périurbains. Chaque année, des programmes d'actions concrétisant ces objectifs sont définis.

L'arrêté préfectoral n° 4632 en date du 7 décembre 2004 relatif aux compétences de la Communauté urbaine a prévu dans son article 1er que la Communauté urbaine pourrait soutenir les actions en faveur de la préservation et de la promotion d'espaces naturels.

En cas d'inscription du territoire concerné sur la liste des espaces naturels sensibles du département du Rhône, le Département participe aux côtés de la Communauté urbaine à la réalisation du plan de gestion et de mise en valeur des communes. Dans ce cas, les participations sont de 40 % pour le Département, de 40 % pour la Communauté urbaine et le solde pour les Communes ou leur groupement. Quand le territoire n'est pas inscrit sur la liste départementale des espaces naturels, seule la Communauté urbaine aide les Communes à la réalisation de leur plan de gestion et de mise en valeur, au taux de 80 %.

Le présent rapport présente la programmation des projets nature du ruisseau des Echets et du plateau des Hautes Barolles.

Le projet nature du ruisseau des Echets

Le Syndicat intercommunal du vallon du ruisseau des Echets est composé des communes de Fontaines Saint Martin, Fleurieu sur Saône et Rochetaillée sur Saône. Ensemble, ces trois communes ont décidé de préserver ce vallon, d'une part, en le protégeant et en se dotant des outils nécessaires, notamment en donnant leur accord à la création par le Département d'une zone de préemption sur la partie classée en espace naturel sensible, d'autre part, en le mettant en valeur grâce aux actions réalisées dans le cadre du projet nature du ruisseau des Echets.

La Communauté urbaine participe à ce projet nature depuis sa création et, au titre de l'année 2005, a attribué une subvention de 7 653 € par décision du Bureau en date du 20 juin 2005.

Ainsi en 2006, la Communauté urbaine est sollicitée, aux côtés du département du Rhône pour :

- la restauration des berges et de la végétation rivulaire,
- le programme d'interprétation du sentier de découverte rive gauche du ruisseau des Echets (APD),
- l'installation de dispositifs d'interdiction du site aux engins motorisés,
- la sensibilisation du public et les animations pédagogiques,
- la réalisation d'une journée de découverte et de nettoyage du ruisseau,
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le coût total de ces actions est estimé à 27 171 €. La Communauté urbaine est sollicitée à hauteur de 10 868,40 €, au taux de 40 %. Le département du Rhône est sollicité à hauteur de 9181 € en plus de l'intervention des brigades vertes, le solde est à la charge du syndicat.

Le projet nature du plateau des Hautes Barolles

Depuis 1999, la commune de Saint Genis Laval et la Communauté urbaine se sont associées pour la réalisation du projet nature du plateau des Hautes Barolles. L'objectif de ce projet est la préservation des milieux et du paysage, la valorisation du plateau par la gestion et l'accueil du public, le maintien de l'activité agricole et le développement d'échanges entre citoyens et agriculteurs. En 2005, la Communauté urbaine a participé à hauteur de 88 800 € au taux de 80 %.

Le programme d'actions pour cette année 2006 comprend :

- l'entretien des circuits de promenade existants,
- l'identification et la valorisation des portes d'entrée du plateau,
- la mise en place d'un plan propreté,
- la conception et l'édition d'un livret sur le patrimoine naturel,
- une action de veille foncière, dans le cadre du soutien à l'agriculture de la Commune,
- l'éducation et la sensibilisation à l'agriculture périurbaine dans le cadre de la création de liens entre agriculteurs et citoyens,
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le coût total de ces actions est estimé à 77 500 €. La Communauté urbaine est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 80 %, soit 62 000 €.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle environnement le 11 juillet 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve les participations financières de la Communauté urbaine pour un montant total de 72 868,40 € répartis de la façon suivante pour la réalisation des programmes d'actions 2006 des projets nature :

- 10 868,40 € au Syndicat intercommunal du ruisseau des Echets, au taux de 40 % des dépenses TTC, pour la mise en œuvre du projet nature du ruisseau des Echets,

- 62 000,00 € à la commune de Saint Genis Laval, au taux de 80 % des dépenses TTC, pour la mise en œuvre du projet nature du plateau des Hautes Barolles.

2° - Autorise monsieur le président à signer tous les actes y afférents, notamment les conventions d'attribution de subventions.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2006 - comptes 657 140 et 657 150 - fonction 830 - opération 0102.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,